

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2024-054

Le 1^{er} Adjoint au Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise ENSIO Clamart, 69134 DARDILLY CEDEX pour réaliser des modifications de branchement aérien pour ENEDIS, sur la voie communale « rue du Gravier » à VICQ SUR MER, à compter du 25 novembre 2024 jusqu'au 26 décembre 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – L'entreprise ENSIO Clamart est autorisée à intervenir sur la voie communale « rue du Gravier » à VICQ SUR MER, pour réaliser des modifications de branchement aérien à compter du 25 novembre 2024 jusqu'au 26 décembre 2024.

Le stationnement sera interdit et la chaussée rétrécie.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise ENSIO Clamart.

Article 3 – Le responsable de l'entreprise ENSIO Clamart et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 29 octobre 2024

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Dominique HAUCHECORNE

